

TARIFS MATERNELLE TPS 2019/2020

Document à retourner au secrétariat dument rempli, daté et signé

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Régime :

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Montant de la contribution

97.40 €

par mois

Les familles des élèves de très petite section qui poursuivront leur scolarité à l'école Saint-Charles bénéficieront d'une réduction de la contribution des familles de 97.40 € par année sur les 3 prochaines années.

2. DEMI-PENSION :

Forfait annuel (4 repas par semaine)

749 € par an

Repas occasionnel

6,20 € le repas

3. GARDERIE ET ETUDE SURVEILLEE :

Forfait garderie du matin

194 € par an

Garderie du matin occasionnelle

2.70 € par jour

Forfait étude et garderie du soir, du lundi au vendredi

236 € par an

Etude et garderie du soir occasionnelle

3.70 € par jour

4. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

Cotisation A.P.E.L (sauf si déjà réglée dans un autre établissement

27 €

par an

fournir un justificatif. **En cas de désaccord merci de nous informer par écrit.)**

non

5. DIVERS :

Les frais d'impayés seront refacturés.

6. MODES DE REGLEMENT :

Chèque

Prélèvement

Blois, le

Signature du Père

Signature de la Mère



**Fondation
Victor Dillard**

Enseignement Catholique
du Loir et Cher
Reconnue d'Utilité Publique

Soutenez l'éducation de vos enfants

SOYEZ SOLIDAIRE !

Faites un don à la Fondation Victor Dillard (Réduction d'impôts de 66% des sommes versées).

La Fondation Victor Dillard a été reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal Officiel. Elle présente un caractère éducatif, philanthropique, social, culturel.

Vous trouverez dans le dossier d'inscription un formulaire qui permettra que votre don soit affecté à un projet de Saint-Charles.

<http://www.fondation-dillard.org>